



Le SGCT



constitue une unité viable et appropriée de négociation à Radio-Canada

Les journalistes de Radio-Canada ont gagné parce qu'ils ont refusé de laisser régler leurs problèmes par d'autres

Telle est la conclusion d'une décision rendue, le 17 juillet, par le Conseil canadien des relations ouvrières (CCRO) à la suite d'une requête présentée par le Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) qui demandait son accréditation comme agent négociateur des 87 employés au service de diffusion de la Société Radio-Canada au Québec.

C'était là la fin de la première manche d'une longue lutte engagée par la CSN à Radio-Canada au début de 1966. La décision du CCRO, le 17 juillet, arrivait après trois requêtes en accréditations et 29 mois plus tard.

Les 5 et 6 septembre sera tenu un vote de représentation pour savoir qui, du syndicat de la CSN (le SGCT) ou de l'union américaine (l'ANG) représentera définitivement les journalistes de Radio-Canada au Québec.

Tout comme lors des deux précédentes requêtes de la SGCT, le syndicat américain (la Guild) s'était opposé parce qu'en alléguant que les employés intéressés faisaient partie d'une "unité de négociation nationale établie depuis longtemps". Aussi posait-elle en thèse "le fractionnement de cette unité serait nuisible aux meilleurs intérêts des employés et à la stabilité et l'ordre des négociations collectives".

Lors de cette troisième requête du SGCT, l'employeur (Radio-Canada) a signifié, contrairement aux deux premières fois, qu'il ne voulait faire aucune représentation et qu'il laissait au CCRO le soin de se prononcer.

Le président du CCRO, M. A.H. Brown, a rédigé la décision du 17 juillet, qui reconnaît le SGCT et qui renverse les deux décisions précédentes du même organisme. La preuve présentée devant le SGCT, lors de l'audition de la requête en mai, a établie que les dirigeants du SGCT étaient parvenus à se faire élire comme dirigeants de la Guild à Montréal, tout en combattant cette dernière au nom du principe des unités naturelles de négociation. Ce qui permet au CCRO de conclure que "le demandeur (le SGCT) a, à toutes fins pratiques, pris en main la direction et l'activité du groupement de la Guild à Montréal (...) grâce à l'appui d'une très grande majorité des employés du groupement".

Ce fait semble avoir influencé de façon capitale dans la décision du président Brown de même que le fait que l'employeur (Radio-Canada) n'est pas intervenu, cette fois-ci, pour s'opposer à la requête du SGCT.

Aussi la décision du CCRO se conclut-elle par le paragraphe suivant: "D'après les témoignages et selon la situation unique, telle qu'elle a été révélée, et compte tenu des traits caractéristiques de la profession de journaliste, la nature de leur travail et les facteurs d'intérêts communs qui entrent en jeu, le Conseil est d'avis qu'une unité d'employés du service de diffusion des nouvelles de la répondante (Radio-Canada) affectés à Montréal et à Québec et classés comme rédacteur A, rédacteur B, rédacteur C, chef des affectations nationales, rédacteur "camera", rédacteur-adjoint, reporter A, reporter B, commis aux dépêches D1 et commis aux dépêches D, constituerait une unité viable et appropriée aux fins de négociations collectives et il ordonne qu'un vote soit tenu parmi les employés de l'unité, sous la direction du fonctionnaire exécutif en chef et que le nom du demandeur (le SGCT) et celui de la Guild figurent au bulletin afin que les employés se prononcent sur l'agent négociateur de leur choix".

le travail des

militants



vol.1, no 5, juillet 1968

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

92

La Liberté que vient d'obtenir un groupe de journalistes de Radio-Canada, majoritairement canadiens-français, de choisir son propre syndicat, va directement à l'encontre de la tendance technocratique des syndicats américains qui visent à intégrer les travailleurs à l'intérieur de grandes unités de négociation pan-canadiennes ou "internationales".

S'il a décroché cette liberté, à l'encontre de la tendance vers les unités de négociation "coast-to-coast", c'est que le groupe de journalistes en question a refusé systématiquement de laisser le règlement de ses problèmes à d'autres.

Officiellement, le groupe faisait partie de l'American Newspaper Guild. En pratique, cependant, le groupe de journalistes réglait ses problèmes lui-même avec la direction de Radio-Canada.

Il y avait donc là une situation de fait qui était contraire à la situation juridique. La Commission canadienne des relations ouvrières, malgré son préjugé extraordinaire en faveur de l'American Newspaper Guild, a donc dû finalement reconnaître que l'unité "nationale" de négociation ne donnait pas satisfaction au groupe de journalistes canadiens-français de Radio-Canada.

La CSN, les journalistes et les employés de la production de Radio-Canada à Montréal et Québec ont lutté trois ans pour obtenir enfin cette première reconnaissance d'un groupe distinct à l'intérieur de ce qui avait été jusqu'à maintenant une unité de négociation "coast-to-coast".

Une lutte de cette envergure ne se nourrit pas de vagues principes mais de la nécessité d'une vie syndicale efficace, c'est-à-dire une vie syndicale qui assure une protection efficace aux membres.

A quoi sert une grande unité de négociation comme celle de l'American Newspaper Guild, qui englobe tous les journalistes à l'emploi de Radio-Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, si elle ne peut rendre les services auxquels s'attendent les membres?

Elle sert évidemment souvent à étouffer les plaintes et les protestations de ceux qui ne sont pas assez forts pour se faire entendre. Elle donne l'apparence d'une unanimité de vues qui ne correspond pas toujours à la réalité. Mais, selon ceux qui prônent le syndicalisme "international", cette unanimité apparente constitue une grande force de négociation auprès d'un patron.

En théorie cela semble attrayant, mais la réalité est toute autre. Un syndicat est utile en autant qu'il protège individuellement ses membres. S'il ne peut faire cela, il ne sert plus à grand chose.

C'est ce phénomène qui est en train d'ébranler les structures artificielles des unités de négociation trop vastes.

Richard Daignault

L'affaire de la fermeture du chantier de la George T. Davie à Lauzon

Dans une lettre adressée au ministre Jean Marchand, le 22 juillet, et rendue publique lors d'une conférence de presse, le président du Syndicat de la George T. Davie, Maurice Roy, a fait le point. Voici le texte de cette lettre qui constitue la version du syndicat:

Nous sommes étonnés du mutisme que vous manifestez dans l'affaire du New Liskeard. Le 17 juillet, nous avons tenté de prendre arrangement pour vous rencontrer. Vous avez refusé.

Mais nous étions décidés de vous voir et nous étions déjà en route pour Ottawa. Vous nous avez reçu le soir même, mais vous avez mis fin brusquement à la discussion, sans nous donner d'explication.

Le lendemain, lors d'une seconde rencontre, vous nous avez laissés sous l'impression qu'il y avait un problème d'argent. Vous avez dit que la compagnie Davie Shipbuilding demandait un "chèque en blanc".

J'ai personnellement communiqué avec le gérant général, M. Takis Veliotis, ce matin, et il a carrément nié avoir fait une telle affirmation.

Nous sommes aux prises avec les contradictions les plus flagrantes depuis le début de toute cette tragique affaire.

Une partie dans cette controverse qui n'a pas changé d'attitude c'est la compagnie. Elle a pris une attitude dure, mais elle a tenu parole et lorsque nous lui avons demandé de signer l'entente de réouverture, elle l'a fait. Elle est encore prête à ouvrir le chantier, comme l'a affirmé M. Veliotis, la semaine dernière, pourvu qu'Ottawa évidemment paie les frais.

Par contre, le comportement des hommes politiques nous laisse dans la confusion la plus totale.

C'est à vous surtout que je m'adresse pour vous faire connaître l'histoire écoeurante que nous avons vécue et la longue lutte que nous avons menée depuis le 22

Maurice Roy, le président du syndicat, fait le point

mars. Ça été une lutte très dure et très longue, mais ça été une lutte honnête et saine. Nous n'avons attaqué personne et nous n'avons fait chanter personne. Nous avons visité les deux gouvernements. Nous avons eu confiance en eux et nous avons cru en leurs belles promesses.

Premièrement, le député Raynald Guay a annoncé le cadeau de Noël pour les gars de Lauzon, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de chômage pour l'hiver — Que ça serait la plus grosse année qui ne s'est jamais vue à Lauzon. Sa déclaration date du début de décembre 1967, et vers la mi-décembre jusqu'à la fin de janvier 1968, il y avait au dessus de treize cents mises-à-pied à la Davie Shipbuilding et de cinq cents à la George-T. Davie. Ça c'est la première belle contradiction.

Dimanche après-midi, le 4 février 1968, à deux heures, il y a eu une assemblée conjointe des deux syndicats, avec la présence du député de Lévis, Raynald Guay, pour l'explication du fameux cadeau de Noël qu'il avait annoncé dans les journaux, à la radio et à la télévision, à l'effet qu'il n'y aurait pas de chômage durant l'année 1968 et qu'à cette date, il y avait tout près de dix huit cents mises-à-pied aux deux chantiers. Encore là une contradiction.

Le 24 février, nous avons rencontré, le député de Lévis, M. Raynald Guay, l'exécutif et les délégués de départements. Il nous a déclaré cette fois-là que nous devrions fusionner les deux syndicats pour avoir l'intégration des deux chantiers. A ce moment-là, était-il au courant des belles écoeurantes qui se préparaient entre les deux compagnies et le gouvernement? Pourquoi ne l'a-t-il pas dit?

Le 22 mars 1968, le grand coup qui nous a frappés tous au coeur, tant les patrons que les ouvriers, c'est l'annonce de la vente du chantier et de voir à se chercher de l'emploi ailleurs. Le coup a été tellement dur qu'il y en a qui en ont fait une maladie et ont même succombé. Alors ça été le commencement de la dure bataille que nous faisons présentement. Et la bataille n'est pas terminée.

Le 24 mars 1968, une assemblée spéciale est convoquée et les députés sont invités. Ceux qui assistaient à l'assemblée étaient le

député fédéral Raynald Guay et le député provincial, Jean-Marie Morin. Les autres députés de la région du Québec métropolitain n'ont pas eu le courage de faire face aux milliers de travailleurs de Lauzon et de la région de Québec. Ils ont agi en lâches.

Alors cet après-midi là, le député fédéral Raynald Guay s'est prononcé carrément. Il a dit que cette vente était la pire écoeuranterie et qu'il était prêt à se battre jusqu'au bout pour sauver l'emploi de milliers de travailleurs. Même s'il devait y laisser sa peau, le chantier G.T.D. ne fermerait pas. Mais le chantier a fermé et M. Guay n'a fait aucune résistance pour l'en empêcher. Cet après-midi là, il s'est pris des résolutions. La première était comme ceci: de former un comité conjoint de toutes les parties — gouvernementaux, patrons et syndicaux — pour trouver une solution pour empêcher la fermeture du chantier. Encore une promesse qui ne s'est pas réalisée. Encore des contradictions.

Le député provincial, Jean-Marie Morin, pour sa part, a déclaré dans son communiqué: "finis les beaux discours, il faut passer à l'action". Mais on ne l'a pas vu pour un bon bout de temps. Encore des promesses vides.

Le 26 avril 1968, présentation du mémoire aux chefs de partis de l'opposition, MM. Jean Lesage et René Lévesque, alors qu'ils ont promis de demander un débat d'urgence sur ce problème. La demande est refusée et on nous promet une solution. Encore des promesses vides.

Le 8 mai, une délégation syndicale monte à Ottawa pour rencontrer le ministre de l'Industrie et du Commerce, Drury et le député Raynald Guay. On a discuté des possibilités d'avoir des réparations et des constructions. Ils nous disent après une longue discussion que c'était possible de nous faire avoir deux réfections et même quatre constructions, et ça, sans soumission. Encore une belle promesse vide et peut-être, dans le but de préparer leur élection, car à ce moment l'élection fédérale était déclenchée.

Le 9 mai, rencontre avec M. Jean Marchand à Québec, pour nous dire que l'affaire est dans le sac, qu'on va avoir deux réparations et quatre constructions. Les deux ré-

parations sont le New Liskeard et le Blue Throat et que les quatre constructions seraient du genre de navires garde-côte. Il semble bien encore une fois qu'il s'agissait d'une belle promesse. Le ministre ne parlait pas de coût à ce moment-là.

Le 15 mai, on a été obligé de remonter à Ottawa voir M. Marchand pour lui demander s'il s'était occupé de notre affaire. On n'en entendait plus parler. Il nous a dit que la chose se discutait au cabinet et que ça se classerait bientôt. Et moi j'en ai profité pour lui poser une question. Alors je lui ai demandé si le coût de maintenir le chantier ouvert pourrait nuire. Il m'a répondu: "Ce n'est pas un problème. Ça coûtera le prix qu'il faudra pour sauver la vie de milliers de travailleurs. Le conseil du trésor ne refusera pas". Voilà une contradiction avec les événements tels que nous les avons vécus par la suite.

Le 23 mai, M. Guay annonce beaucoup de contrats à G.T.D. Ce n'était que des promesses.

Le 26 mai, délégation à Rimouski pour protestation auprès de Trudeau. Il nous dit qu'il s'en occuperait en entrant à Ottawa, mais il n'en a pas parlé du tout parce qu'on n'a pas eu aucune nouvelle, alors, là encore, une belle contradiction.

Le 7 juin, la fermeture du chantier. C'est évident que pour rouvrir le chantier aujourd'hui ça coûte plus cher, mais avant le 7 juin, le chantier fonctionnait et ça n'aurait pas coûté un seul sou pour amener le New Liskeard et le réparateur aurait coûté le prix de la réparation, \$109,000.00 au lieu de trois cent mille dollars. Là tout de suite, on voit que le gouvernement fédéral était, pour dire le moins, dans la lune.

Le 21 juin, rencontre avec M. Marchand à son comité central de la rue St-Cyrille. Il nous dit que le navire est rendu à Québec et qu'il va rentrer à la G.T.D. et être réparé par les ouvriers de G.T.D. Mais il s'agit de signer une entente entre les deux syndicats et la compagnie Davie Shipbuilding. C'est le seul obstacle qui nous tient. Nous croyons que cela était sérieux. Le bateau était arrivé. La compagnie consentait à préparer l'entente.

Le 26 juin, le lendemain des élections, M. Marchand a participé à une rencontre au Château Frontenac en présence de la compagnie Davie Shipbuilding et les deux syndicats pour signer le document que la compagnie avait préparé. Encore là M. Marchand s'est occupé de certaines clauses qui nous enlevaient le droit de faire aucun grief. Alors il a retardé la signature de l'entente que nous avons finalement signée, sans changement, le 9 juillet.

Le 8 juillet, on était sensé rencontrer M. Marchand, mais il n'est pas visible.

Le 9 juillet, l'entente entre les deux syndicats et la compagnie est signée. Il reste à M. Marchand à rentrer le navire à la G.T.D. mais M. Marchand retarde encore. Il dit qu'il faudrait envoyer des spécialistes pour faire un estimé pour savoir comment ça coûterait pour la réparation du New Liskeard. Si c'est un prix exorbitant, il ne marchera pas.

Le 15 juillet, les haut-fonctionnaires font l'estimé du coût pour la réouverture du chantier et M. Marchand doit nous faire parvenir des informations le plus tôt possible.

Le 17 juillet, aucune nouvelle de M. Marchand. On est obligé de monter à Ottawa pour chercher la nouvelle du coût pour la réouverture. Il nous a reçus le soir. La rencontre a duré à peine vingt minutes.

Le lendemain, 18 juillet, de nouveau une entrevue avec les haut-fonctionnaires et M. Marchand. Là on s'est fait donner des détails sur le coût de la réouverture.

Quant à M. Guay, nous ne l'avons pas revu depuis le 25 juin. Il a gagné et on va le revoir dans quatre ans seulement.

La lutte n'est pas finie. Nous avons une rencontre avec le provincial sur l'octroi de réfection de traversiers, le 22.

Devant un tel tissu de promesses, de déclarations officielles, de contradictions, de faussetés, de la part de gens supposément responsables, devant la confusion qui règne autour de toute cette affaire, nous demandons de nouveau la formation d'un comité conjoint du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de la compagnie et des deux syndicats afin d'en arriver à une politique claire, nette et précise dans cette affaire.

Maurice Roy, président, Syndicat Catholique des employés de G.T.D.

Le 23 juillet, M. Jean Marchand, ministre fédéral des Forêts et du Développement rural, répondait au syndicat dans une lettre adressée à Maurice Roy et rendue publique lors d'une conférence de presse.

Voici le texte de cette lettre :

J'accuse réception de votre télégramme du 22 juillet concernant la fermeture du chantier de la George T. Davie.

Ce télégramme reproduit bien l'atmosphère de l'affaire du petit chantier. Si j'y reconnaissais les sentiments bien compréhensibles de révolte qui animent les travailleurs victimes de la fermeture, j'y rencontre aussi les interprétations tendancieuses et malveillantes qui n'ont cessé d'être données par certains dirigeants syndicaux qui, consciemment ou non, ne sont que les instruments de politiciens travaistes.

Je réponds donc à votre télégramme dans l'ordre des faits que vous y énumérez ou des affirmations que vous y faites.

Il est faux d'affirmer que le 17 juillet vous ayez tenté de "prendre arrangement pour me rencontrer". J'ai reçu un téléphone de Québec m'informant que vous étiez en route pour Ottawa. J'ai répondu que je ne croyais pas pouvoir vous recevoir étant donné le grand nombre de réunions auxquelles je devais assister. J'ai dû retarder le début d'une séance extrêmement importante pour le pays afin de vous voir lorsque j'appris que, malgré l'absence de rendez-vous et ce que j'avais dit à votre informateur, vous aviez décidé quand même d'assieger la porte de mon bureau. Au lieu d'apprécier ce geste de ma part vous le dénaturez et le représentez faussement au public.

Lorsque vous dites que j'ai "mis brusquement fin à la discussion sans donner d'explication", vous profitez de l'ignorance des lecteurs des circonstances de la rencontre pour insinuer quelque chose que vous savez très bien être fausse. Vous savez pourquoi j'ai mis fin à la discussion. La malveillance de certains propos risquait de compléter inutilement nos relations. D'ailleurs il avait déjà été convenu que vous rencontreriez, le lendemain, les deux fonctionnaires qui avaient établi le coût probable de la réparation du New Liskeard afin que vous puissiez leur poser des questions. J'ai organisé moi-même cette rencontre à mon bureau et j'ai déplacé plusieurs rendez-vous afin de vous accompa-

La réponse du ministre Jean Marchand

gnier malgré l'urgence de réunions concernant la grève des postiers. Evidemment, je ne m'attendais pas à l'expression d'aucune gratitude pour ces efforts faits dans des circonstances difficiles mais je ne m'attendais pas à ce que vous les interprétiez d'une façon malicieuse. J'ai donc sous-estimé le cynisme des gens qui vous poussent dans le dos et qui se servent de quelques-uns d'entre vous comme des marionnettes. J'ai été assez longtemps à la C.S.N. pour savoir ce qui s'y passe; quelques permanents syndicaux n'ont de préoccupation plus importante que de me détruire politiquement et ils vous utilisent abondamment à cette fin.

Contrairement à ce que vous affirmez dans votre télégramme, je n'ai jamais dit que la Davie Shipbuilding avait demandé "un chèque en blanc" et M. Veliotis a eu raison de vous répondre comme il l'a fait. J'ai dit et répété que la Davie Shipbuilding ne voulait fixer aucun prix pour la réparation du New Liskeard et qu'elle ne contestait pas les chiffres des experts du Gouvernement fédéral; ces chiffres pouvaient être justes, trop bas ou trop hauts. Elle offrait de réparer le bateau au prix réel qu'il lui en coûterait plus une marge raisonnable de profit (cost-plus). C'est moi qui ai ajouté que "cela équivalait à lui donner un chèque en blanc" puisque la Davie ne voulait faire aucune évaluation, même pas approximative. L'expression "chèque en blanc", dans le contexte où je l'ai employé voulait dire exactement ce que je viens de dire et que je vous ai répété un grand nombre de fois. De plus, nous avons un télégramme de la Davie Shipbuilding à cet effet. Vous en confirmez d'ailleurs la teneur lorsque vous dites :

" **Elle (la D.B.S.) est encore prête à ouvrir le chantier comme l'a affirmé M. Veliotis la semaine dernière, pourvu qu'Ottawa évidemment paie les frais**"

Et ces frais, la Davie ne peut pas les établir à l'avance ni même en donner une idée générale. Elle part du principe qu'elle n'est pas intéressée à ouvrir le petit chantier et que si le Gouvernement fédéral lui demande de le faire qu'il en paie le coût global. C'est ainsi que la réparation du New Liskeard, dans ces conditions, peut coûter trois ou quatre fois le prix normal.

C'est vraiment là un bel exemple de ce que vous appelez "les contradictions avec lesquelles vous êtes aux prises". Une analyse sérieuse et objective démontrerait que votre désir maladif de vouloir détruire certains hommes politiques vous conduit à fabriquer les contradictions de toute pièce en vous servant de n'importe quel prétexte et en donnant les interprétations les plus fantaisistes à nos conversations.

Lorsque vous dites que vous n'avez attaqué personne (et lorsque j'utilise "vous" dans cette lettre je ne vous vise pas personnellement, mais le petit groupe qui gravite

autour de vous) il ne faut pas avoir vécu la campagne électorale dans la région de Québec pour vous prendre au sérieux. Mais, comme c'était votre droit le plus strict, je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

Je laisse à M. Guay le soin de répondre aux accusations qui le mettent en cause. Je ne connais pas les circonstances des faits que vous rapportez. La seule chose que je sais au sujet de M. Guay est qu'il se dévoue sans limite, à Ottawa, pour obtenir des contrats pour les chantiers de Lauzon. C'est sans doute à cause de son travail et celui de quelques autres que les chantiers maritimes de la région du Saint-Laurent sont les plus prospères au Canada. J'exclus ici le chantier de la Vickers.

Vous parlez de votre assemblée du 24 mars à laquelle vous aviez convoqué tous les députés de la Région de Québec et, vous concluez que ceux qui n'y étaient pas "ont agi en lâches". J'étais donc de ce groupe puisqu'il m'a été impossible d'y assister. J'ai été accusé de toutes sortes de choses dans ma vie. Lorsque j'étais dans le syndicalisme on me traitait souvent de révolutionnaire ou de communiste mais c'est la première fois de ma vie que je me fais traiter de "lâche" et c'est par des anciens confrères syndiqués pour qui j'ai déjà travaillé de toutes mes forces. Si vous voulez me blesser, sachez que vous avez réussi. Je vous prie simplement de vous en souvenir.

Je n'ai pas assisté à votre assemblée du 24 mars parce que je ne pouvais pas. Lorsque vous voudrez être certains que je suis en quelque part à une date précise, je vous soumets humblement que vous devrez discuter de cette date avec moi au préalable et vous assurer que je serai disponible. Si comme homme public je suis à votre service, je suis aussi au service d'un Gouvernement et de millions de Canadiens. Je veux bien être votre serviteur, mais non votre esclave.

Je passe au 8 mai lorsqu'une délégation syndicale est venue à Ottawa rencontrer le Ministre de l'Industrie. C'est la même délégation, je crois, qui, par la suite, est venue me voir à mon bureau. Ce que l'on m'a demandé alors était d'obtenir des contrats pour la George T. Davie et, qu'avec l'aide du Provincial il vous serait aussi possible de maintenir le petit chantier ouvert. J'ai promis que j'essaierais. Malgré les difficultés réelles que j'ai rencontrées, j'ai réussi à convaincre le Ministre de la Défense d'avancer la réparation de deux navires qui ne devaient entrer en chantier qu'à l'automne. J'ai également réussi à convaincre le Ministre de l'Industrie de ne pas soumettre ces contrats à la politique générale de soumission. A tort ou à raison, j'étais convaincu à ce moment qu'il n'en coûterait pas plus cher pour effectuer les réparations, et que nous pouvions respecter les limites budgétaires du Ministère de la Défense.

Ce n'est donc pas nous qui avons décidé, pour des fins politiques, que deux navires soient dirigés sur le chantier de la G.T.D., mais c'est à votre demande que nous l'avons fait.

Il est faux d'affirmer que j'ai promis que quatre garde-côtes seraient octroyés, sans soumission à la G.T.D. J'ai souligné, à maintes reprises que, pour ces quatre navires, il serait très difficile de passer outre à la politique de soumission étant donné qu'il s'agissait de bateaux neufs et qu'il existait d'autres chantiers au Canada. J'ai cru, toutefois, que votre chantier avait de bonnes chances d'obtenir ces contrats étant donné sa compétence dans la construction des navires de cette dimension.

Lors de votre dernière visite à mon bureau vous m'avez rappelé, à vous personnellement, dans quelles circonstances le Gouvernement s'était déclaré prêt à octroyer les contrats du New Liskeard et du Blue Throat au petit chantier et vous avez déclaré que vous saviez, vous, que ce n'était pas pour des fins électorales mais que malheureusement le public était convaincu du contraire et que je serais attaqué à ce sujet. Ça aurait été de la magnanimité de votre part de dire la vérité à ce sujet et je ne vous en demandais pas tant. Mais que vous ayez l'audace d'écrire dans votre télégramme: "Encore une belle promesse vide et peut-être dans le but de préparer leur élection, car à ce moment l'élection fédérale était déclenchée", laisse planer de forts doutes sur votre honnêteté intellectuelle.

Votre télégramme fourmille de faussetés, de demi-vérités et d'interprétations tendancieuses. Je n'ai pas l'intention de les relever toutes. Pendant que nous déployons des efforts sincères pour aider les travailleurs de Lauzon vous étiez surtout préoccupé à me discréditer politiquement. Qu'il me suffise de vous dire que si jamais je devais vous rencontrer à nouveau, il y aura un magnétophone pour enregistrer les conversations.

Après la décision d'ouvrir le New Liskeard au petit chantier, il y a eu des discussions avec la Davie Shipbuilding et les deux syndicats intéressés. Votre syndicat désirait que le navire soit réparé au petit chantier avec les anciens travailleurs de la George T. Davie et en garantissant à ces derniers les droits qu'ils détenaient sous leur convention collective d'alors. C'était le devoir du Syndicat de poser ces exigences et d'en discuter. Votre représentant, à maintes reprises, a communiqué avec moi pour protester contre l'attitude de la Compagnie qui ne voulait pas offrir les garanties dans les formes exigées. A la rencontre du 26 juin, j'ai appuyé vos revendications à ce sujet, à la satisfaction de votre conseiller juridique. Vous réussissez maintenant à corrompre cette intervention que j'ai faite de très bonne foi en m'accusant d'avoir par là retardé la signature de l'entente. Il n'y

a donc vraiment rien à faire et vous parviendrez toujours à détourner le sens de mes faits et gestes. Si, ce 26 juin, je n'avais pas défendu les intérêts des syndiqués vous seriez sans doute scandalisé de ce qu'un ancien dirigeant syndical ne soit pas plus conscient des intérêts des travailleurs.

Le 9 juillet, vous avez signé l'entente que vous aviez commencé de négocier au mois de mai. Je ne vous blâme pas de délais car je comprends la complexité des problèmes en cause. Vous pourriez peut-être comprendre que les autres aussi peuvent avoir des problèmes et qu'à compter du moment où vous avez réglé les vôtres tout n'est pas nécessairement résolu.

Je n'ai pas la libre disposition du trésor fédéral. Il s'agit là de fonds publics dont la dépense est surveillée par le Conseil du Trésor, l'Auditeur général du Canada, le Conseil des ministres, la Chambre des Communes, etc. De plus les Ministères ont des budgets qui ne peuvent être changés à volonté. Le budget de la Défense nationale a été comprimé au maximum et des montants précis ont été votés pour la réparation des navires. Il peut y avoir des variations mais notre liberté d'action est très limitée.

Quand le New Liskeard a été attribué au petit chantier, il n'a jamais été question qu'il en coûte trois fois le prix normal pour le faire réparer, d'autant plus qu'il s'agit d'un navire qui sera mis au rancart dans une année ou deux.

Il nous fallait savoir approximativement combien il nous en coûterait pour le remettre en ordre. C'est pourquoi nous avons envoyé des experts à Lauzon, la Compagnie refusant d'indiquer un prix. Cela a donné lieu à quelques jours de délai. Vous avez immédiatement organisé une visite-surprise à Ottawa pour connaître la raison de ce retard intolérable (deux jours). Un coup de téléphone vous aurait renseigné et vous auriez ménagé beaucoup d'argent.

Après la rencontre avec les haut-fonctionnaires du Ministère de la Production de la Défense, nous savions que la principale raison du coût élevé du New Liskeard provenait du fait que ce serait le seul bateau dans le chantier et que le coût entier de l'administration et du personnel de soutien devait être débité à son compte. C'est pourquoi vous avez déclaré, avant votre départ, que vous verriez les autorités provinciales en vue d'obtenir que les deux traversiers entrent en chantier en même temps que le New Liskeard. J'attendais de vos nouvelles à ce sujet. La seule que j'ai reçue avait trait à votre conférence de presse qui a pris une allure strictement polémique.

Enfin, je résume toute cette affaire dont certains aspects sont très pénibles, mais que

(SUITE PAGE 4)

LA VIE SYNDICALE

la CSN en marche

Calendrier des événements de juin

1

● La Fédération de l'imprimerie et de l'information qui tient son 41^e congrès annuel à Montréal, apporte de légères modifications à ses structures. Au cours de la prochaine année il y aura quatre bureaux fédéraux dont deux par secteurs (imprimerie commerciale et employés de journaux et journalistes). Les élections reportent **Charles Henri** à la présidence. Les autres membres de l'exécutif sont: **Jean-Paul Gariépy**, vice-président de la section de l'imprimerie; **Jean-Paul Delfosse**, vice-président de la section de l'industrie du journal; **Gérard Poitras**, vice-président de la section de l'industrie du carton façonné. Les vice-présidents régionaux sont: **Henri Daigle**, **Edouard Shink**, **Roméo Paradis**, **Jacques Lemoine** et **Léo Bellemare**.

● Constitution du comité mixte de recherche et de reclassement pour étudier le cas des quelques 50 employés du journal La Presse touchés par la décision de ce quotidien de mettre fin, en janvier prochain, à la publication de son magazine hebdomadaire.

Paul Pouliot, président du Syndicat des journalistes de Montréal et **Jean-Paul Delfosse**, président du Syndicat de l'industrie du journal, siègent sur ce comité.

● Le Syndicat national des employés de l'automobile de la région de Thetford-Mines, qui groupe 80 travailleurs répartis dans neuf garages, manifeste contre le refus de la firme Bégin Motor Ltd de ne pas appliquer la convention collective signée en 1966. Ce garage refuse d'installer un système de ventilation pour évacuer les résidus toxiques de carbone et ne respecte pas la clause des heures de travail. **Philippe Marois**, président du syndicat, accompagné de **Réjean Courchesne**, de la Fédération de la métallurgie et des mines et de **René Poiré**, président du Conseil central de Thetford dirige la manifestation. Des piquets sont installés pendant plusieurs heures devant le garage.

2

● Dans un interview publié par l'hebdomadaire La Patrie, **Marcel Pepin**, déclare que l'agitation étudiante et syndicale en France pourrait avoir des répercussions chez nous. Sans se prononcer sur le bien-fondé des revendications populaires, il croit que le mouvement ouvrier a bien fait d'accorder son appui aux étudiants. Le président de la CSN invite "tous ceux qui ont un certain poids dans notre société" à profiter de l'expérience française.

● Le président **Marcel Pepin**, s'adressant aux congressistes du Conseil central de la Gaspésie réunis à Chandler, parle du projet d'établissement d'une école pour la formation des militants syndicaux à la CSN. Cette école aurait pour but d'initier les travailleurs syndiqués à l'ABC du syndicalisme.

● La nouvelle Association professionnelle des cadres et de la gerance de la fonction publique du Québec fait des démarches pour obtenir sa reconnaissance du gouvernement. La nouvelle est annoncée par le président de l'organisme, **Lucien Pilon**, qui explique que, si cette reconnaissance était accordée, tous les employés de la fonction publique québécoise seraient syndiqués, sauf les sous-ministres.

3

● Le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique de

clare que la situation reste extrêmement tendue à la prison des femmes de Montréal. Une délégation de dirigeants du syndicat proteste auprès du ministre de la Justice: des prévenues contrôlent la prison et les autorités favorisent cet état de choses.

4

● Les présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ s'opposent à ce que les pouvoirs d'urgence prévus à l'article 75 de la nouvelle loi provinciale de la police puissent être assumés par le Conseil des ministres. Ils proposent plutôt qu'ils soient la prérogative exclusive du Parlement. **Marcel Pepin**, **Louis Laberge** et **Raymond Laliberté** présentent dans les dispositions de l'article 75 un net danger de l'instauration d'un Etat policier au Québec. Malgré une forte opposition, le projet de loi (bill 14) fut adopté par le gouvernement de l'Union nationale.

● **Pierre Mascolo**, président du Conseil central de la Côte Nord, dénonce la façon discriminatoire dont se fait l'embauchage des travailleurs sur les chantiers de l'agrandissement de l'usine de la Canadian British Aluminium (CBA), à Baie-Comeau. Une union internationale a signé, quelques mois avant que les travaux ne commencent, une entente avec le contracteur, la compagnie Canadian Bechtel, de Toronto. Avec l'approbation du Centre de la main-d'oeuvre du Canada, on exige l'adhésion à l'union internationale pour embaucher les employés. Les membres de la CSN sont refusés.

● **Jean-Charles Roy**, 2^e vice-président du Conseil central de Montréal fait, à l'occasion d'une réunion des employés du chantier maritime de la Vickers à Montréal, une sortie contre le premier ministre Smallwood, de Terre-Neuve, qu'il accuse de vouloir s'emparer des chantiers maritimes québécois en attirant les compagnies québécoises à l'aide d'exemptions de taxes et d'impôts.

7

● Le Bureau d'information et d'animation syndicale ainsi que le Conseil exécutif du secteur CEQ appuient les demandes que feront les professeurs pour obtenir des périodes de temps afin de se réunir pour discuter des mécanismes de décision et de participation aux décisions lors de la session pour "l'opération bilan". Les professeurs du secteur CEQ remettent en cause les simples consultations. On sait que "l'opération bilan" a été organisée par la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation afin de consulter les professeurs de CEQ sur l'orientation de l'enseignement et sur le contenu des programmes au niveau collégial. Depuis longtemps les professeurs revendiquent une participation véritable au pouvoir de décision pédagogique; les discussions qui ont entouré l'adoption du bill 21 et leur projet de convention collective l'attestent.

8

● Quelque 85 délégués représentant les syndicats de la Centrale professionnelle des employés de commerce et de bureau, qui groupent 10,000 membres à travers le Québec, se réunissent à Lévis en congrès. Les rapports du président sortant de la centrale, **Denis Gaudette**, et du directeur professionnel, **Jacques Archambault**, soulignent que la CSN ira de l'avant quoi qu'il en coûte, dans la syndicalisation des 195,000 employés de commerce du Québec. Au cours de ce 29^e congrès de la centrale, **Robert Tremblay**, d'Alma, a été élu président. **Denis Gaudette**, de Montréal, quitte la présidence pour devenir secrétaire-trésorier; **Gilles Marquis**, de Québec, est élu 1^{er} vice-président. Les directeurs représentant les secteurs professionnels et les régions sont: **Ludovic Rousseau** (alimentation - fabrication); **Jacques Fortin** (finance - bureau -

service); **Jean Riopel** (Montréal); **Roméo Tremblay** (Saguenay); **Robert Nadeau** (Estrie).

9

● Les congressistes de la Centrale professionnelle des employés de commerce et de bureau adoptent une résolution demandant à leur exécutif d'entreprendre une étude et de faire les démarches nécessaires pour former un secteur coopératif à l'intérieur de la centrale. On sait que la centrale, qui groupe 10,000 membres répartis dans 89 syndicats, compte environ 25 syndicats et 2,300 membres du secteur coopératif.

● A l'issue de l'assemblée générale du secteur de la formation des maîtres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (SPEQ), les délégués des écoles normales gouvernementales réitérèrent leur opposition à l'examen de qualification et appuient sans réserve les normaliens dans leur boycottage de l'examen de qualification. Quant à l'assemblée elle-même, elle a étudié le thème suivant: l'intégration de la formation des maîtres à l'enseignement supérieur.

10

● Le congrès de la Centrale professionnelle des employés de commerce et de bureau adopte une résolution où on réitère le maintien des positions antérieures de la CSN et de la centrale en faveur de la généralisation du repos hebdomadaire toute la journée du samedi dans ce secteur. Les 10,000 syndiqués ne s'opposent pas au principe de l'adoption d'une loi-cadre par le Parlement provincial au sujet des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux, mais elle affirme qu'elle se battra jusqu'au bout pour que le droit à la négociation collective soit maintenu dans la législation de telle façon que des droits acquis de haute lutte ne soient pas bafoués. La résolution précise aussi que les syndicats combattront également tout projet de loi qui favoriserait les gros établissements au détriment des moyens et petits; ce qui aurait pour effet d'affaiblir ou d'éliminer ces derniers.

● Le Conseil canadien des relations ouvrières (CCRO) procède à l'audition publique de la troisième requête du Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT) en vue de représenter les 90 journalistes de Radio-Canada au Québec qui sont des cotisants de l'American Newspaper Guild (ANG).

13

● La CSN présente un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Représentée devant la commission par **secrétaire général Raymond Parent**; **Mme Yvette Rousseau**, vice-présidente de la CSN; **Gabrielle Hotte**, du Service d'éducation et **Paul Beau-grand-Champagne**, la centrale retient l'attention de l'opinion publique par les problèmes qui y sont soulevés (un résumé de ce mémoire a été publié dans Le Travail du Permanent du 5 juillet).

● Conférencière devant 130 membres de l'Age d'Or de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Grand'Mère, **Mme Pauline Lafontaine**, présidente du Comité féminin d'éducation des Syndicats nationaux de Shawinigan, explique que de plus en plus le mouvement syndical dépasse la portée de la négociation collective pour se préoccuper de l'information et de l'éducation dans les domaines social et politique.

14

● Le Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal demande la conciliation au ministère du Travail à la suite du refus de l'Association des détaillants en alimentation (ADA) d'accorder des avantages sociaux élémentaires aux salariés (voir Le Travail du Permanent du 5 juin).

● Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec demande la conciliation. Le

syndicat, qui compte 2,300 membres, négocie depuis la fin de janvier avec le gouvernement en vue du renouvellement de sa convention collective.

18

● Le Conseil central de Montréal adopte lors d'une assemblée, une résolution invitant les travailleurs à accorder leur appui aux candidats du Nouveau parti démocratique et l'abbé Hubert Falardeau aux élections fédérales du 25 juin.

● Education québécoise, revue du SPEQ, SPE et secteur CEQEP, vient de se voir décerner un prix par l'Éducation Press Association of America pour un article publié dans son numéro de novembre 1967 où on dénonçait notamment, l'invasion des manuels américains au Québec. L'équipe de rédaction de la revue se compose de **Michel Dumas**, **Claude Lorimier**, **Jacques Allard** et **Roland Foucher**. Dans le dossier publié par Education québécoise on révélait, entre autres choses, que dans le CEQEP, 59,5% des manuels de sciences et de sciences sociales sont en anglais et que 12,3% sont des traductions. Cette "situation alarmante", loin de s'améliorer depuis, s'est aggravée par la vente du Centre de psychologie et de pédagogie de Montréal à des intérêts américains.

19

● Lors de l'assemblée annuelle du Syndicat de la construction de Montréal, le président **Robert Mansour** fait le procès des politiques désastreuses des gouvernements fédéral et provincial et de la ville de Montréal dans le domaine de la construction. Il accuse également la Commission de relations de travail du Québec de bafouer la loi. Le président du comité conjoint de la construction de Montréal, **Florent Audette**, fait, pour sa part, état de la lutte que le syndicat de la CSN a livrée depuis 1965 en vue de la renaissance du militantisme syndical dans le secteur de la construction.

● Le Syndicat des écrivains du Québec accorde son appui au Mouvement pour l'intégration scolaire (M.I.S.) de St-Léonard et critique "l'attitude antidémocratique" du gouvernement de l'Union nationale à la suite de la victoire de deux candidats de ce mouvement aux récentes élections scolaires à Saint-Léonard.

24

● Une forte délégation du Conseil central de Shawinigan demande au conseil de ville de cette municipalité de rescinder sa résolution abolissant la Régie des loyers.

26

● Les centrales syndicales du Québec, la CSN, la FTQ, la CEQ, l'UGEQ, ainsi que le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal (SPUM) dénoncent la lenteur du gouvernement de l'Union nationale qui n'a pas encore présenté son projet de loi-cadre sur l'enseignement supérieur. La déclaration souligne que la consultation sur ce sujet semble terminée depuis mai. Les centrales réclament la présentation du projet de loi d'ici la fin de la session et dénoncent encore une fois le ralentissement apporté par le gouvernement à toute la réforme scolaire. (La session a finalement été ajournée à l'automne sans que le bill ait été présenté).

27

● Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal décide de maintenir son affiliation avec la CSN.

28

● Les quelque 250 employés de la compagnie Seroc Inc. (autrefois Fabi et Fils), de Sherbrooke, tiennent une journée d'études en guise de solidarité avec les syn-

diqués d'une autre compagnie, Modern Paving, qui sont en grève à Saint-Lambert de Lévis. Les deux firmes sont contrôlées par des capitaux français, malgré leurs noms anglais.



La grève des employés de la crèmerie Crête, de Grand'Mère, qui a débuté le 29 février, se poursuit toujours. Jusqu'ici la compagnie a refusé, même après les demandes répétées du conciliateur du ministère du Travail, de rencontrer le syndicat. On sait que cet employeur veut négocier des contrats individuels avec chacun de ses vendeurs et refuse de reconnaître l'existence d'un syndicat légalement constitué. Les journaux font le silence sur cette grève, malgré les nombreux communiqués qui leur sont envoyés. Il faut que le syndicat paie de la publicité s'il veut expliquer son point de vue à la population.

Deux autres grèves déclenchées en juin, se poursuivent également à Sherbrooke: celle des employés des produits L. Tanguay qui a débuté le 13 juin et celle des employés de Sherbrooke Wood Product qui a débuté le 19 juin.

est une usine appartenant au sportif Yvan Dugré, qui produit quelque 1,500,000 goudres de hockey par année. Il s'agit d'une deuxième convention collective et d'une deuxième grève en deux ans. Les employés demandent notamment une réduction de 48 à 44 heures de la semaine de travail.

La grève des quelque 3,000 employés de la Régie des alcools du Québec dure depuis le 26 juin. Le gouvernement refuse de négocier en disant que sa politique salariale, établie par des technocrates invisibles, n'est pas négociable. C'est un refus de la part du gouvernement de reconnaître le droit de négociation accordé par la loi, aux employés du secteur public.

Les travailleurs en construction de routes de Saint-Lambert de Lévis, employés de la Modern Paving Ltd, sont en grève depuis le 26 juin.

Les employés de la même entreprise à Notre-Dame-du-Bon-Conseil viennent de sortir d'une grève de près de 4 mois. A St-Lambert, la question du patronage est le principal point en litige car cette entreprise, vivant de contrats du ministère de la voirie, les organisateurs du parti au pouvoir tentent de faire embaucher leurs petits amis à la place des membres du syndicat. Les salaires et les heures de travail sont aussi des questions en litige.

Les employés du magasin Continental de St-Félicien sont victimes d'un lock out depuis le 27 juin. Cet arrêt de travail marque le début d'un grave conflit dans les cinq magasins Continental de la région du Lac St-Jean-Saguenay. Les négociations se sont poursuivies en juillet aux magasins de Roberval, Kénogami, Dolbeau et Alma.

Deux importants conflits ont débuté dans l'industrie des pâtes et papiers dans l'Estrie, au cours de juillet. Les 1,200 employés des usines Domtar à East Angus et à Windsor qui sont entrés en grève respectivement les 13 et 18 juillet. Quatre syndicats sont impliqués dans cet arrêt de travail: les deux syndicats d'ouvriers et les deux syndicats d'employés de bureau à chaque endroit. Ces travailleurs veulent obtenir les mêmes conditions de travail qui existent dans les autres usines de papier du Québec et du Canada. Ces travailleurs sont prêts à se battre jusqu'au bout et à mettre fin au redoutable monopole que constitue cet employeur dans leurs villes. Ailleurs, les travailleurs du papier viennent d'obtenir des augmentations de salaire de \$0.35 l'heure pour deux ans. A Windsor et à East Angus, Domtar n'offre que \$0.18.

D'autre part, la grève des employés du chantier maritime de Paspébiac, qui avait débuté le 25 juin, s'est terminée le 16 juillet. Ces travailleurs ont ob-

tenu une augmentation générale de salaires de \$0.70 l'heure répartie sur 3 ans, avec réduction de la semaine de travail de 45 à 40 heures. Ils ont également obtenu un système de classification et certaines améliorations dans les conditions de travail, notamment l'ancienneté.

Enfin, les 350 membres du Syndicat des employés manuels de ville de Laval ont été en grève le 5 juillet (voir Le Travail d'août).

conventions collectives

Le Syndicat professionnel des ingénieurs de la ville de Montréal a renouvelé sa convention collective en avril, à la suite d'une négociation d'une dizaine de mois. Au chapitre des salaires, on enregistre une hausse de traitement de \$1,200 répartie sur deux ans. Les clauses normatives se distinguent par l'addition de clauses très importantes sur le plan professionnel et disciplinaire. Ainsi, il est prévu que tout apport technique ou plan préparé par un ingénieur ou cadre doit être signé par celui-ci et aucune mesure disciplinaire ne pourra être imposée à un ingénieur pour avoir refusé de signer un rapport dont il n'approuve pas la teneur. Le nouveau contrat introduit aussi la formule Rand qui va s'appliquer à tous les cadres jusqu'au niveau de l'assistant-surintendant.

Les travailleurs à l'emploi de la compagnie Modern Paving and Notre-Dame Quarries, de Notre-Dame du Bon-Conseil (Drummond), ont renouvelé leur convention collective à la suite d'une grève qui a débuté le 19 février et s'est terminée le 6 juin. Voici une énumération des principaux points de la nouvelle convention qui apporte plusieurs nouveaux avantages: clause de réouverture de la convention lorsque les parties sont d'accord; atelier syndical parfait; obligation d'adhésion au syndicat dès l'embauchage; un nouveau salarié peut faire un grief sur toute la convention sauf en ce qui concerne l'ancienneté; réduction de 5 heures par semaine quant aux heures de travail; une fête payée de plus; \$0.15 du mille pour les dépenses d'automobile; la cédule des justes salaires devient partie intégrante de la convention lorsqu'elle est applicable et lorsque les taux sont supérieurs à cette dernière; prime de chef d'équipe de \$0.15 l'heure. Les syndicats obtiendront aussi des augmentations de salaires de \$0.65 d'ici la fin de 1969. Il y a aussi une amélioration sensible dans les clauses de vacances, des frais de séjour et de pension, des accidents de travail, de l'assurance-groupe et de l'ancienneté. Les employés ont aussi obtenu une nouvelle classification, avec ajustement de salaires allant de \$0.10 à \$0.15 l'heure dans certains cas. **Paul Thibault**, de la Fédération du bâtiment et du bois, a agi comme négociateur, tandis que **Lucien Giroux** a dirigé la grève.

Les dessinateurs des chantiers maritimes de la Davie Shipbuilding à Lauzon ont signé une nouvelle convention collective à la suite d'une grève qui a duré du 27 février au 12 juin. Ces syndicats ont obtenu plusieurs nouveaux avantages: la formule Rand; une amélioration à la clause des sous-contracts (la compagnie convient de faire exécuter par ses dessinateurs tout le travail normalement exécuté par des dessinateurs); les griefs (les dessinateurs pourront faire des griefs sur toute décision de l'employeur); une semaine de travail de 36 h 15; 8 fêtes chômées payées. Il y a eu aussi des améliorations apportées dans la clause de l'ancienneté, des congés-maladie, des congés sociaux, du régime de retraite, des vacances. Ils ont également obtenu une augmentation moyenne de salaire de 28% de juin 1968 à janvier 1970, c'est-à-dire que le salaire moyen passe de \$112 par semaine en juin 1968 à \$143 en janvier 1970. **Claude Girard** et

Gilles Trudel, de Québec, se sont occupés de ce conflit.

Le Syndicat des employés de Robin Hood Flour Mills Ltd à Montréal a conclu une nouvelle convention collective à la suite d'une grève qui a eu lieu du 24 mai au 24 juin. Les 130 travailleurs, membres de ce syndicat, ont obtenu plusieurs nouveaux avantages, notamment l'amélioration des clauses mécaniques: les primes d'équipe sont portées de \$0.07 et \$0.11 l'heure à \$0.10 et \$0.15 l'heure; le temps supplémentaire est dorénavant payé à temps et demi le samedi, ce que la compagnie avait refusé d'accorder aux employés depuis plusieurs années. De plus, ils auront droit à 9 fêtes chômées payées par année (une de plus qu'avant); à trois semaines de vacances payées par année après 8 ans de service. Par ailleurs, les travailleurs de Robin Hood ont obtenu une augmentation de \$0.70 l'heure au cours de la convention d'une durée de deux ans, soit \$0.35 au 1^{er} février 1968 (ce montant s'applique rétroactivement) et \$0.35 au 1^{er} février 1969. Ils n'avaient jamais obtenu plus de \$0.30 pour une convention d'une durée de deux ans. **Roch Charron**, du bureau régional de Montréal, agissait comme négociateur.

Le Syndicat national des employés de Ogilvie Flour Mills Ltd à Montréal, a renouvelé sa convention collective après une grève qui a eu lieu du 30 mai au 22 juin.

Ces travailleurs ont obtenu \$0.70 l'heure d'augmentation pour une convention d'une durée de 2 ans, soit \$0.35 au 1^{er} février 1968 et \$0.35 au 1^{er} février 1969. Comme à Robin Hood, il y a eu aussi plusieurs améliorations apportées à d'autres clauses de la convention, notamment l'ancienneté, le temps supplémentaire, la distribution du temps supplémentaire, les congés payés (10 fêtes par année au lieu de 9), la procédure de griefs et d'arbitrage, la paie de rappel, l'assurance-vie, la prime d'équipe, les mesures disciplinaires, etc. Une clause de changements technologiques prévoit aussi que le syndicat et les employés intéressés devront être avertis trois mois avant que ces changements prennent effet. **Carl Masson** a négocié pour le syndicat.

Les 140 employés de Volcano Ltée, membres du Syndicat de la métallurgie de Saint-Hyacinthe, ont signé une nouvelle convention collective à la suite d'une grève qui a duré du 28 mai au 2 juillet. Ces travailleurs obtiendront une augmentation de salaire moyenne de \$0.54 l'heure d'ici mai 1971, si l'on tient compte de la reclassification. Cette augmentation est de \$0.57 l'heure si l'on tient compte des améliorations apportées au régime des vacances payées. En plus des salaires, de la classification et des vacances, les employés bénéficieront de nouveaux avantages dans le domaine des bénéfices marginaux, notamment en ce qui concerne l'assurance-groupe.

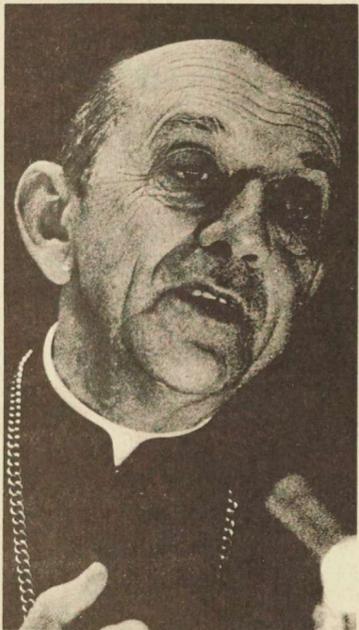
Les 400 employés de la compagnie Scott Paper, de Crabtree, ont renouvelé leur convention collective. Elle prévoit une augmentation de \$0.24 de l'heure pour deux ans ainsi qu'une augmentation de 2% dans les bénéfices marginaux.

Le Syndicat des policiers de la ville de Chandlera renouvelé sa convention collective en juin. Ces syndicats obtiennent plusieurs nouveaux avantages, notamment: la semaine de travail de 40 heures; le temps supplémentaire au taux de temps et demi; une prime de soir et une prime de nuit; dix fêtes chômées payées annuellement au taux de salaire et demi en plus pour ceux qui travaillent. On a aussi amélioré les clauses d'ancienneté, de procédure de règlement des griefs, de régime de vacances, de permis d'absence syndicale, de mesures disciplinaires. Les vêtements et les costumes sont aussi fournis par l'employeur. Quant aux augmentations de salaires, elles sont de \$20 par semaine pour les constables et de \$25 par semaine pour les sergents, pour la durée de la convention, qui est de deux ans.

Avant de penser à aider le Tiers-Monde, travaillez à la promotion des sous-travailleurs de votre pays

De passage à Montréal à la fin de mai pour participer à la première Conférence canadienne sur la pauvreté, tenue sous l'égide des Eglises chrétiennes du Canada, l'archevêque de Recife, au Brésil, Dom Helder Camara, a prononcé, le 29 mai, une causerie devant un groupe de militants de la CSN.

"Le Travail des militants" publie ici l'essentiel des propos tenus à cette occasion par le courageux prélat catholique :



Je suis très heureux d'être ici avec vous. Je ne viens pas pour monologuer mais pour échanger avec vous, pour dialoguer. Je me sens frère de tous les hommes, c'est pourquoi je veux que vous me considériez comme un frère en éliminant ce terme "d'excellence". Pour amorcer ce dialogue, je tâcherai de développer devant vous la situation de marginalisation qui est généralisée dans le monde actuel.

Par marginalisation, j'entends les personnes qui restent en marge. Je parlerai d'abord de la marginalisation dans les pays sous-développés, ensuite de la marginalisation dans les pays développés comme chez vous et enfin de la marginalisation à l'échelle mondiale.

En plein féodalisme

Chez nous dans les pays sous-développés, ce n'est pas une exagération ni démagogie de dire qu'il y a des millions d'êtres humains qui vivent en marge de la vie. Le féodalisme est une réalité actuelle. Les grands possédants exercent une domination sur les hommes et les familles qui habitent sur leurs terres, au point que ces hommes, ces familles n'ont aucun droit; ils sont à la merci de ces grands patrons. Ces travailleurs, je dirais plutôt, ces sous-travailleurs, s'ils ont le courage de participer à une école radiophonique, de s'inscrire dans un syndicat ou dans une coopérative, sont l'objet des représailles des grands seigneurs :

— Je suis content de votre progrès, je sais que vous êtes devenu un monsieur très important, vous appartenez à un syndicat alors vous n'avez plus besoin de moi; partez.

Et si cet homme ne quitte pas, alors il le fait disparaître. C'est une situation généralisée à l'intérieur de toute l'Amérique latine. Les grands possédants ont tous les droits. Par exemple, si quelqu'un se fait tuer, il est impossible de savoir officiellement qui l'a tué, même si on le sait. On préfère se taire parce que les juges sont en liaison très étroite avec les grands seigneurs, parce que la liste des jurés est révisée par les grands seigneurs. Ils sont patrons de la vie et de la mort. Alors ces millions d'êtres humains qui vivent en Amérique latine restent en marge de la vie économique-sociale, en marge de l'éducation, en marge de la vie politique parce que très souvent, presque toujours, ils ne savent ni lire, ni écrire; ils n'ont pas le droit de voter. La politique reste la propriété, la chose des grands seigneurs, des grands possédants.

Les chrétiens ont donné raison à Marx

Je dois dire très humblement que les chrétiens ont une responsabilité très sérieuse dans cette situation qui prévaut en Amérique latine. Nous n'avons pas été des hommes évangéliques. Pendant trois siècles, nous avons accepté, nous les chrétiens de l'Amérique latine, l'esclavage africain. Par exemple, au Brésil, nous avons connu l'esclavage africain jusqu'au 13 mai 1888. Quand un prêtre disait la messe chez les grands seigneurs, que pouvait-il prêcher aux esclaves si ce n'est la patience, la résignation, l'acceptation. Nous avons donné raison à Marx, car la religion constituait pour le peuple une force aliénée et aliénante. En Amérique latine aujourd'hui, plus particulièrement dans les milieux ruraux, c'est un christianisme passif, fataliste qui existe parce qu'on a prêché la patience, la résignation. Les gens ont l'impression qu'ils ne peuvent rien. Ils ne savent pas ce qu'ils peuvent faire. Ils ont l'impression que tout dépend de Dieu : sécheresse, inondation, injustice sociale.

— Vous savez, mon Père, quelques-uns naissent riches, d'autres naissent pauvres, c'est la volonté de Dieu.

— Mais la volonté de Dieu ce n'est pas cela.

Il y a un travail remarquable à entreprendre pour prêcher le vrai christianisme parce que le vrai christianisme est différent de tout cela. Nous avons fait une caricature du Christ. Le vrai christianisme reconnaît que selon la volonté de Dieu, l'homme est co-créateur. Dieu charge l'homme de l'aventure humaine, à lui de conduire cette aventure humaine. L'homme a le droit et le devoir de dominer la nature et d'achever la création.

Alors avec ces hommes, je me fais vraiment frère et lorsque je suis accepté, que j'ai acquis leur confiance, je leur dis :

— C'est incroyable. Il est impossible de rester dans cette situation. Comment pouvez-vous procréer vos enfants au milieu des porcs ? Il faut bouger.

On me répond alors :

— Qu'est-ce qu'on peut faire ? Je leur réponds :

— Il faut bouger. Qu'est-ce que tu fais de cette tête-là, de ces deux bras ? Tout seul tu ne peux rien. Avec les autres tu es une force.

Le problème chez nous est beaucoup plus que la seule alphabétisation; il ne suffit pas d'enseigner l'illettré. Il faut éveiller l'esprit d'initiative. Il faut apporter le courage, l'espérance. Il faut montrer que l'homme est un agent et non pas un objet. Il faut montrer la force que l'homme peut avoir quand il s'unit aux autres. C'est ce que nous appelons la "conscientisation", c'est-à-dire l'éveil de la conscience. C'est la promotion humaine parce que vraiment ces hommes vivent là-bas dans une situation infra-humaine. Il faut donc les aider, les encourager à monter jusqu'à un niveau humain; et ceci c'est le fait de millions d'hommes qui vivent dans cette situation infra-humaine.

On fait passer ceux qui se tiennent debout pour des communistes

Je dois ajouter et vous dire, à vous qui êtes des syndicalistes, que chez nous, même dans les villes, le syndicalisme est trop faible parce que notre législation sociale n'a pas été une conquête des travailleurs. Lorsque les travailleurs arrivent à conquérir leurs droits, c'est une chose bien différente. Chez nous un dictateur a donné la loi sociale sans que les travailleurs aient eu à la conquérir. Il n'y a donc pas l'expérience syndicale. De plus, quand dans un syndicat vous arrivez à faire élire quelqu'un qui a des idées, du courage, qui sait parler, qui sait penser; alors cet homme-là est considéré comme un subversif; on le considère comme un communiste; c'est évident, il a du courage, donc il est communiste. A ce propos, je dis souvent à ceux qui tiennent de tels propos :

— Vous êtes les plus grands propagandistes du communisme. Aussitôt que vous voyez quelqu'un de valable, vous le traitez de communiste.

L'attitude des gouvernements consiste très souvent à se débarrasser de ces hommes qui s'affirment et à nommer un délégué de leur choix que chez nous on nomme "pelegos". Le pelegos est un tampon entre les autorités et les travailleurs. Voilà la situation syndicale chez nous; la lutte que nous avons à mener pour l'instauration d'un vrai syndicalisme.

Lorsqu'on est là et qu'on sait que l'Église, les chrétiens ont péché par omission en acceptant après l'abolition de l'esclavage africain, un nouvel esclavage de blancs, on se rend compte que l'on a favorisé un colonialisme ferme, celui d'un petit groupe de privilégiés dont la richesse est maintenue par la misère des millions; et nous acceptons cela. Aujourd'hui, nous reconnaissons qu'il est impossible de continuer d'accepter une telle situation. Car notre plus grand devoir d'homme et de chrétien c'est d'aider et de guider les masses à devenir un peuple. C'est la promotion humaine que nous recherchons lorsque nous parlons clair et fort au gouvernement et aux grands possédants; à ce moment arrivent des complications pour nous. On me traite alors de subversif.

J'ai voulu savoir pourquoi on me qualifiait ainsi. Et voici ce qu'on m'a répondu : "Si je fais la 'conscientisation', si j'ouvre les yeux des masses, je suis un subversif; parce qu'alors je jette une classe contre une autre et ainsi je suis un communiste". C'est une explication très intelligente... mais l'illusion c'est de penser que si on ne fait pas la "conscientisation" le peuple restera passif. C'est faux car aujourd'hui, avec la presse, la radio, la TV, les communications font que le monde devienne présent à chacun.

Des résultats sans violence

Le gouvernement est trop lié au grand possédant. La politique est la propriété des possédants et alors les jeunes perdent patience et se livrent à la violence.

Moi je respecte ceux qui ont choisi cette option mais personnellement, je crois, je suis même convaincu que l'Amérique latine n'est pas prête pour la violence.

Je ne désire pas un autre Vietnam chez nous. Si une révolution sanglante commence; aussitôt les grandes puissances envahiront notre continent et s'affronteront. Or nous sommes tous contre la guerre et je crois que nous pourrions arriver au même résultat par d'autres moyens.

Il y a une seconde raison : je connais les masses et chez nous le sous-développement matériel et physique apporte le sous-développement spirituel. Il y a chez les masses un manque d'espérance, un manque d'une raison de vivre et de se battre. Quand on les invite pour faire des révolutions ils savent qu'il y aura changement de patron, mais qu'eux vont rester dans leur misère et alors, ils se moquent.

Les belles déclarations ne touchent plus les masses; il faut faire quelque chose. Nous célébrerons prochainement l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Notre manière à nous de célébrer cet anniversaire consistera à démontrer qu'en Amérique latine les droits fondamentaux sont tout simplement piétinés. Ce ne sera pas seulement que des mots.

Nous exercerons une pression morale auprès des gouvernements et des possédants, les avertissant que si l'égoïsme continue à s'exprimer ils seront les responsables des événements futurs en Amérique latine.

Voilà ma conception de la marginalisation dans les pays sous-développés.

Au Canada, il faut dépasser "l'assistancialisme"

Pour parler de cette situation qui existe chez vous, je me considère comme un ami et non un étranger ici. Je suis un homme frère de tous les hommes. Dans les pays développés, ce que l'on constate actuellement c'est qu'il y a des couches sous-développées dans la population.

Aux Etats-Unis, le président L.B. Johnson, dans son programme de la guerre à la pauvreté, affirmait que 30 millions d'Américains vivent dans un état de sous-développement.

Ici, au Canada, on me dit qu'un cinquième de la population vit dans cette situation de sous-développement.

Certes, le sous-développement chez vous, n'a pas les mêmes caractéristiques que celui qui existe chez nous. Mais, d'autre part, ce qui rend la situation plus pénible pour ceux qui vivent dans ces conditions de sous-développement, c'est le voisinage de l'abondance, des splendeurs, des richesses.

De plus, je sais que vous avez une législation sociale qui fonctionne, mais je garde l'impression que ce n'est pas la solution au problème de la marginalité chez vous. On fait de "l'assistancialisme", c'est-à-dire que les possédants tâchent d'aider un tout petit peu un Canada pauvre qui reste en marge. Il faut plus que cela.

Hier, à la "Conférence conscience chrétienne et pauvreté", je disais qu'il fallait dépasser "l'assistancialisme" et faire l'intégration de ces 4 millions de Canadiens, intégration économique-sociale, politique, éducative, religieuse, etc. Aujourd'hui, quelqu'un commentait : Croyez-vous que ces 4 millions veulent s'intégrer à ce monde qui les exploite ? Mais voilà, quand je parle d'intégration, il faut découvrir de quoi je parle. Quand je dis

que j'espère du Canada qu'il fasse l'intégration des 4 millions de Canadiens, ce que je sais, c'est que cette intégration, une fois réalisée, va faire éclater les structures existantes. Le Canada devrait donner l'exemple d'un dépassement de "l'assistancialisme".

Un syndicalisme bourgeois ?

D'autre part, et j'arrive ici au point délicat, puisque je me trouve en présence de syndicalistes, quelle est votre responsabilité face à cette situation ? Pour illustrer ma pensée je raconterai une anecdote. Un jour, je rencontrai un travailleur belge qui débarquait à Rio-de-Janeiro. Celui-ci me disait : "Vous savez, chez moi j'ai lutté, j'ai combattu dans mon syndicat, mais actuellement, nous nous installons comme syndiqués, nous commençons à devenir des bourgeois. Et pour avoir quelque chose à combattre, je viens en Amérique latine. Là-bas nous ne pensons qu'à nos droits personnels et les autres on s'en fiche".

Permettez-moi de vous demander, est-ce que dans vos pays, c'est différent ? La question est de savoir : est-ce que vous, les syndicalistes, vous pensez seulement à vos membres syndiqués ou est-ce que vraiment vous pensez aux sous-travailleurs de chez vous ? Avant de penser à aider le Tiers-Monde, donnez-nous l'exemple de faire la promotion des sous-travailleurs de votre pays. C'est un affront à la figure des travailleurs que dans des pays comme le vôtre il y ait des sous-travailleurs. Il faut mobiliser des forces pour cette tâche de promotion de ces masses défavorisées de votre pays.

Les continents prolétaires et la domination des "trusts" internationaux

Autrefois, on parlait de prolétaire ou d'individu prolétaire. Aujourd'hui, il faut parler de pays prolétaires, de continents qui sont dans une situation de prolétariat. La prolétarisation prend des dimensions mondiales. Dernièrement, il y avait la conférence des Nations Unies sur le commerce mondial à New Delhi. A cette conférence participaient les pays sous-développés d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine. Étaient aussi présents, les pays d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Est et de l'Ouest. Ce que l'on a remarqué, c'est la froideur du monde développé, tant à l'Est qu'à l'Ouest, à l'égard des problèmes qui se posent dans les colonies des pays sous-développés. Le monde sous-développé doit faire face à cette froideur, à cet égoïsme qu'expriment les représentants des pays développés. On parle toujours d'aide. Quand verrons-nous dans les pays développés prendre forme un mouvement pour faire comprendre que dans les relations entre pays développés et pays sous-développés, il y a plus qu'un problème d'aide, il y a un problème de justice, c'est-à-dire que dans les relations économiques la justice doit être à la base des relations entre les pays développés et les pays sous-développés ?

Le plus grave problème que l'on rencontre actuellement à l'échelle mondiale est le suivant :

Aujourd'hui il y a des forces qui sont plus puissantes que les pays les plus forts, plus puissantes que le Pentagone, la Maison Blanche, le Kremlin. Ce sont les trusts internationaux qui mènent le monde, qui font la guerre, qui sont les vrais seigneurs. Ces forces devraient être dénoncées dans des pays comme le vôtre pour éveiller la conscience mondiale à ce danger d'une domination qui échappe à la plupart des pays et des pouvoirs existants.

(1) Les sous-titres sont de nous

La réponse du ministre Jean Marchand

(SUITE DE LA PAGE 2)

vous réussissez à rendre odieuse par vos méthodes et votre esprit.

- La Compagnie Davie Shipbuilding s'est portée acquéreur du chantier de la George T. Davie à la suite des difficultés financières éprouvées par la compagnie-mère Canadian Vickers. Il y a longtemps que la Davie veut voir disparaître le petit chantier. Elle l'achète donc en vue de le fermer et de développer son propre chantier au maximum.
- Il est déplorable et injuste que les ouvriers de la George T. Davie n'aient pas eu un avis raisonnable avant la fermeture du chantier.
- La fermeture du petit chantier fait disparaître environ 350 positions; c'est là la moyenne de l'emploi depuis un grand nombre d'années. Lorsque l'on parle de 1000 ouvriers on exagère fortement. Il est possible qu'il y ait 1000 personnes qui, à un moment ou à un autre aient travaillé à la George T. Davie, mais la moyenne de l'embauche est celle que je viens de mentionner. Un certain nombre d'anciens employés de George T. Davie se sont trouvés du travail, d'autres suivent des cours de recyclage. Le nombre d'ouvriers en chômage par suite de la fermeture du petit chantier est bien inférieur à trois cent.

- Il est vrai, toutefois, que ces ouvriers ont perdu des droits acquis et un certain nombre aura beaucoup de difficultés à se replacer, soit à cause de leur âge ou soit à cause d'un manque de préparation suffisante pour exercer un autre métier.
- Lorsque j'apparis la fermeture du petit chantier, j'ai offert de mettre à la disposition des travailleurs congédiés tous nos programmes de main-d'oeuvre. J'étais même prêt à faire une exception à la règle pour que tous les ouvriers puissent recevoir nos allocations de ré-entraînement et les autres bénéfices de notre législation. Le Gouvernement aurait dépensé ainsi pas loin d'un million de dollars pour aider les travailleurs de Lauzon. Cette offre fut rejetée sans analyse.
- La Davie Shipbuilding, de toute évidence, ne veut pas maintenir le petit chantier en opération parce qu'elle le considère en mauvais état et que, de toute façon, il constitue, à ses yeux, une duplication inutile.
- D'autre part, la Davie Shipbuilding, qui a en main le plus important carnet de commandes de tous les chantiers maritimes canadiens, déclare qu'elle pourra sans doute absorber un nombre important des ouvriers mis à pied à la George T. Davie.
- Il est vrai que ces solutions ne redonnent pas aux travailleurs de George T. Davie leurs droits acquis et, en particulier, leur ancienneté. Il est regrettable que nous

- n'ayons pas une meilleure législation à ce sujet. Deux autres chantiers ont été fermés au Canada depuis quelques mois (en Ontario et en Colombie-Britannique) et les travailleurs de ces chantiers sont dans la même situation. Le mal des uns ne corrige pas le mal des autres, mais il est fait de prétendre que la situation qui prévaut à Lauzon serait intolérable au Canada anglais.
- On a suggéré que le Gouvernement fédéral se porte acquéreur du petit chantier et l'opère à son profit. Comme le Gouvernement fédéral est le grand pourvoyeur dans le domaine des chantiers maritimes, la situation deviendrait vite intolérable pour les autres chantiers.
- Dans les conditions actuelles, même si nous trouvions une solution au problème du New Liskeard nous n'aurions pas résolu le cas de la George T. Davie. Au bout de six semaines tout serait à recommencer parce que la Davie Shipbuilding ne veut pas maintenir le petit chantier en opération et le Gouvernement provincial n'a donné aucune indication de son intérêt à s'en porter acquéreur. Et il est certain, d'autre part, que le Gouvernement fédéral n'assurera pas indéfiniment au petit chantier des contrats sans soumission.
- Dans l'entente que vous avez signée avec la Davie Shipbuilding vous avez sans doute constaté toutes les précautions que la Davie a prises pour que la réparation du New Liskeard ne puisse être interpré-

- tée comme une reconnaissance implicite de la survie du petit chantier et des droits acquis des travailleurs de la George T. Davie. Je ne vous fais pas grief d'avoir signé cette entente mais vous comprendrez peut-être qu'il y a là un problème extrêmement sérieux et que la Davie n'est pas prête à prendre n'importe quel engagement.
- Le Gouvernement fédéral n'a pas changé d'idée et d'intention au sujet du New Liskeard. Mais s'il est impossible de le faire réparer au petit chantier à un prix raisonnable, il serait injustifiable que, pour quelques semaines de travail, nous dépensions \$200,000.00 de plus que le prix normal, et que nous nous retrouvions par la suite exactement dans la même situation qu'aujourd'hui.
- L'allocation de deux bateaux au chantier de la George T. Davie ne fut pas une promesse vague faite lors d'un discours politique. Ce fut décidé par le Cabinet, au mois de mai, alors que le chantier était encore en opération. Le Cabinet croyait de bonne foi que les réparations pourraient être effectuées au coût normal.
- Qu'est-ce qui empêche que le New Liskeard entre en chantier à temps pour éviter la fermeture ? La responsabilité ne peut pas être attribuée au Gouvernement fédéral. Le syndicat de la George T. Davie n'a pas pu alors s'entendre avec la Davie Shipbuilding sur les conditions de la réouverture. Si l'entente du 9 juillet

- avait été signée le 1er juin, le New Liskeard se serait immédiatement dirigé vers Lauzon et aurait pu être remis en ordre à un coût plus acceptable par le Gouvernement fédéral. Encore une fois, je ne blâme pas ici le Syndicat qui a essayé de protéger ses membres. Mais ce délai a sûrement été la cause d'une augmentation du prix de la réparation.
 - Donc parler de manœuvre électorale dans les circonstances comporte une accusation sans fondement.
 - Enfin, jamais au cours de la campagne électorale nous n'avons promis que le petit chantier serait réouvert. Nous avons simplement indiqué que nous étions prêts à allouer deux navires à la Davie Shipbuilding, à être réparés par les travailleurs de la George T. Davie et sur les lieux du petit chantier.
- Je crois bien, monsieur le président, que j'ai été l'homme politique le plus mis à contribution dans toute cette affaire. En plus des démarches que j'ai faites je vous ai reçus à maintes reprises à des moments qui ne me convenaient pas et ce, sans rendez-vous et sans même de demande d'entrevue. Je l'ai fait pour les travailleurs de Lauzon et je continuerai à les aider. Je ne me prêterai plus cependant aux manœuvres politiques des gens qui exploitent cette pénible situation pour des fins qui n'ont rien de syndicales.
- Je vous prie de croire à l'expression de mes bons sentiments.
- Jean Marchand